



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-18**

Séance publique du

28 avril 2014

**Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140428-44804-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 29 avril 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'AIX HABITAT(OPH PAYS D'AIX HABITAT).

Le. 28 avril 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/04/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, M. Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Coralie JAUSSAUD, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Françoise TERME à Mme Danielle SANTAMARIA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire :

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014

Nomenclature : 5.3

Designation de représentants

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'AIX HABITAT(OPH PAYS D'AIX HABITAT).-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Office Public de l'Habitat Pays d'Aix Habitat gère 5300 logements.

Selon les dispositions de l'article R 421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation le conseil municipal par délibération n° 2008.0882 du 14 octobre 2008 a fixé le nombre de sièges au conseil d'administration à 23.

La désignation des membres se fait selon les modalités suivantes :

1/ Six représentants du conseil municipal au titre de la collectivité locale de rattachement :

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du C.G.C.T, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste après appel de candidature et il en donné lecture par le maire.

2/ Huit personnes désignées et choisies par le conseil municipal en dehors de ses membres :

- cinq personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales ; ces personnes doivent être choisies hors du Conseil Municipal ;
- deux élus d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou de collectivités territoriales autres que la ville d'Aix,
- un représentant des associations œuvrant en matière d'insertion ou de logement des personnes défavorisées.

3/ Neuf représentants nommés par les organismes habilités et les associations de locataires :

Seront sollicités directement pour désignation de leurs représentants :

- La Caisse d'Allocations Familiales,
- L'Union Départementale des Associations Familiales,
- Les organismes collecteurs du 1 % logement,
- Les deux organisations syndicales de salariés les plus représentatives.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation.
- **PROCÉDER** à la désignation des six membres du Conseil Municipal qui y siégeront ;
- **PROCÉDER** à la désignation des huit administrateurs (hors Conseil Municipal Aixois).

DL.2014-18 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE
L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'AIX HABITAT(OPH PAYS D'AIX HABITAT).-

ONT ETE DESIGNES :

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 29/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Rapport N°: 02.17

- DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'AIX HABITAT (OPAH PAYS D'AIX HABITAT)

ONT ETE DESIGNES

6 élus titulaires

- Gérard BRAMOULLÉ
- Maurice CHAZEAU
- Catherine SILVESTRE
- Jean-Pierre BOUVET
- Gérard DELOCHE
- Abbassia BACHI

5 personnalités qualifiées

- Bernard OLIVER , président de l'AROHLM PACA CORSE
- Jean-François BOUZAT, ancien directeur de la SACOGIVA
- Olivier ADAM, président de l'association St Michel (Fondation CORSY)
- Jean-Marie GORSE, chef d'entreprise, et Président de l'association des entreprises du Pôle d'activité d'Aix-en-Provence
- Georges BLANC, préside la commission de tranquillité et de lutte contre les incivilités de l'office.

1 représentant d'association ouvrant en matière d'insertion ou de logement des personnes défavorisées

- Jean-Jacques HAFFREINGUE, directeur du PACT 13.

- 2 représentants de la CPA : attente désignation par la CPA

1 observateur sous réserve de possibilité juridique

- Charlotte de BUSSCHERE